

Reunion extraordinaire
du 16 avril 1984.

Le seize avril mil neuf cent quatre vingt quatre, le seize avril, à vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy Chivaud, maire.

Date de convocation : 12 avril 1984. Secrétaire : M^e Allary Francis.
Présents : M^e Chivaud, Gouédé, Joseph, Viollet, Borderon, Allary, Bourreau, Darnault, Théophileau, Gourdeau, Magne.

SIROMPEGA - Changement du siège.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que le Comité du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Mémo-gères de la périphérie Est du Grand Angoulême a décidé, dans sa séance du 13 mars 1984, le transfert du siège du groupement à "Le Boisseau" commune de Dirac.

Fort à se prononcer sur cette modification, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Programme voté

"¹ M^e Guégan a établi un nouveau devis indiquant le prix de

création de fossés avec évacuation des déblais le long de la voie communale n° 101 de Combiers à chez Joubert, soit 550 mètres pour un montant de 14 580 francs. Si les déblais sont entassés par les exploitants avec tracteurs et remorques cela ne coûtera que 9 130 francs.

Cependant, pour créer un fossé, il faut une largeur suffisante, chaussée, accotement, fossé. Aussi cela ne sera pas possible sur toute la longueur, mais envisageable seulement sur 150 à 200 mètres.

Ce travail sera effectué par le Syndicat de voirie car une entreprise ne se débroulera pas pour effectuer ce travail qui ne représentera pas un gros investissement.

Il est à noter que l'enlèvement des déblais sera fait gratuitement par les exploitants.

Tout étant maintenant clair, il est décidé de faire, suivant le devis présenté par l'équipement, les chemins ci-après :

VC n° 101, chez Joubert, 1200 mètres = 34 420 francs TTC

VC n° 110, chez Perrucourt, 530 mètres = 13 685

VC n° 102, dans le village du Moulin Neuf, 160 m = 4 696

Reprofilage chaussée VC 107 Chapelle Haute (115^{m2}) 3 565

" tronçon CD 25 à la fond (150^{m2}) = 4 650

Création de fossé le long de la V.C. n° 101

du CD 25 à chez Joubert. 250^m = 1 750

(les déblais seront entassés par les exploitants)

Impôts et divers :

Soit un montant total de =	<u>2234</u>
	65 000 francs

Toutes taxes comprises.

Le financement sera effectué de la façon suivante :

Subvention du F.D.A.C	33 063 francs
-----------------------	---------------

Sur les fonds libres. Budget 1984 :	31 937 francs.
montant égal :	65 000 francs

Syndicat de voirie

M^r le Président du Syndicat intercommunal de voirie de Tertre-Roche Foucauld, afin de pouvoir établir le programme des travaux, souhaite que les communes lui indiquent les temps d'utilisation du matériel de déblayage pendant l'année 1984.

En ce qui concerne le matériel de fauchage, il serait néces-

saire de lui signaler si nous pourrons utiliser ce matériel pendant la première campagne de fauchage, soit entre le 1^{er} mai et le 15 juillet.

Le Conseil municipal estime qu'il serait utile de prévoir le fauchage vers le 15 - 20 juin, mais ne peut prévoir le temps d'utilisation du matériel de cylindrage.

Photocopieur 3^m

Ce photocopieur venant d'être remplacé par un appareil plus performant, marque Sofotec, qui nous permet de faire le tirage de notre "Bulleten Communal"; il y a donc lieu de le vendre.

Monsieur Bourreau est intéressé. Le Conseil décide de le lui vendre 600 francs avec la ramette de papier qui a été acheté récemment, peu de feuilles ont d'ailleurs été utilisées.

Prix de la photocopie.

Avec le nouveau photocopieur, un papier normal - donc meilleur marché - est utilisé pour les tirages. quelques conseillers proposent de diminuer le prix de la photocopie pour les personnes qui pourraient en demander. Monsieur le Maire considérant que cet appareil a été acheté principalement pour le tirage du Bulletin, estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier ce tarif qui restera donc à 2 francs la feuille.

Plan d'occupation des sols - P.O.S.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il va être nécessaire de prendre une décision dans un délai assez rapproché au sujet du Plan d'occupation des sols. Aussi, Monsieur Baigneau, ingénieur des T.P.E. de La Roche Guenault viendra le 25 avril prochain à 15 heures faire un exposé à ce sujet. Les convocations seront établies pour certifier la date. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

The image shows several handwritten signatures in black ink, each followed by a name written below it. From left to right, the signatures and names are:

- A signature followed by "Pichot"
- A signature followed by "D"
- A signature followed by "Leroy"
- A signature followed by "Viallet"
- A signature followed by "Baudoin"
- A signature followed by "Baigneau"
- A signature followed by "Rayné"
- A signature followed by "The FCF"
- A signature followed by "G"